



A.S.V.P.N.F

Liffré, le 17 octobre 2020

Communiqué relatif à l'attentat islamiste de Conflans-Sainte-Honorine du 16 octobre 2020

Chers adhérents,

Notre collègue *Samuel Paty* vient d'être sauvagement assassiné, le 16 octobre dernier, près du Collège du Bois d'Aune, à Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines), par un terroriste d'origine tchétchène aux convictions et aux pratiques mortifères salafistes. Il y enseignait l'Histoire et la Géographie ainsi que l'enseignement moral et civique. Dans le cadre de sa profession, il avait tenu à participer à la formation de la raison et de l'esprit critique de ses élèves en faisant référence aux caricatures de *Mahomet*, actuellement sous les projecteurs de l'actualité. Ceci leur permettait d'accéder aux prémices de la liberté d'expression et de la liberté de la presse, valeurs essentielles de notre République laïque et tolérante. C'est la raison pour laquelle l'ASVPNF :

-Condamne avec vigueur cet acte barbare démontrant que l'intolérance vient de franchir un nouveau palier sur notre territoire,

-S'associe avec force à tous les amoureux et artisans de la liberté à la française qui ont apporté leur soutien aux proches de *S. Paty*, à sa famille, à ses élèves, à toute l'équipe éducative de son collège et à tout le corps enseignant indigné,

-S'interroge avec d'autres sur la question de savoir « comment on a laissé l'islamisme s'introduire dans l'Ecole »,

- Appelle avec gravité tous ses adhérents et tous les acteurs passés et présents du monde éducatif à réaffirmer leur attachement aux principes de la République, aux institutions qui les supportent et notamment celle de l'Ecole publique, gratuite, obligatoire et laïque,

*« Association pour la Sauvegarde et la Valorisation du Patrimoine Normalien
du Finistère »*

- Souligne que si le caractère tragique des circonstances présentes nécessite de garder le temps de la réflexion, il devrait constituer un prélude majeur à de nouvelles formes de militantisme associatif en milieu éducatif,

- Emet le vœu que la réalisation de son objet social propre soit de nature à promouvoir une large éducation de fraternité et de citoyenneté en pleine concertation avec les collectivités territoriales et le monde académique.

Le Président
F. Larher

